



# Union Fédérale des Personnels à Statut Ouvrier

## **Procédure d'avancement ouvrier : La représentativité syndicale enfin obtenue**

Hier, mardi 3 décembre, s'est déroulé le dernier comité technique ministériel de l'année 2019 en la présence de la ministre des Armées, Florence Parly. A l'ordre du jour de ce CTM, 22 points dont de nombreux textes réglementaires modifiant l'organisation de directions impactées par la transformation de l'administration imposée par directive du premier ministre le 5 juin 2019.

Un compte rendu détaillé parviendra dans les syndicats au plus vite mais il nous semblait nécessaire d'avoir une communication spécifique sur les sujets évoqués et spécifiques aux personnels à statut ouvrier.

3 arrêtés étaient soumis au vote du CTM après avoir fait l'objet de discussions le 15 novembre dernier lors d'une réunion organisée dans le cadre d'un RETEX CAPSO 2019.

**Le premier arrêté concernant la liste des emplois ayant accès au HCD a été validé à l'unanimité.** Ce nouvel arrêté augmente de 12 postes pour arriver à un nombre total de 96 emplois déroulant jusqu'à la catégorie HCD, incluant un nouvel employeur, la Marine.

**La CGT, malgré son vote positif, a alerté le ministère sur les différences de nombre de postes observées en fonction des employeurs pour une même profession. L'exemple le plus flagrant est la différence de postes entre la DGA et le SIAé sur la profession aéronautique. Il a été demandé à l'EMA d'interpeller les employeurs afin de connaître les raisons de tels écarts.**

**Le second arrêté concernant l'évolution de la nomenclature des professions TSO a aussi été validé à l'unanimité.** Cet arrêté est la concrétisation des travaux engagés depuis 2013 par la CNEU. **L'ensemble des organisations estime que le travail effectué par les représentants au sein de la CNEU est cohérent, il n'y avait donc pas à le remettre en cause.**

**Le Troisième arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2018 sur les procédures d'avancement est celui qui a suscité le plus de débats et pour cause.** La rédaction sur la participation des tous les syndicats dans les différentes réunions avait compliqué la 1<sup>ère</sup> campagne d'avancement de l'ère CAPSO en 2019.

Le ministère a accepté de modifier quelques points hormis un ultime point de blocage à l'ouverture du CTM sur la participation aux réunions d'expressions de besoin permettant aux syndicats représentatifs du CT de proximité de pouvoir y assister.

**Tout comme FO, la CGT a réaffirmé les positions défendues depuis 2018 : intervenir sur les procédures d'avancement ne doit concerner que les syndicats représentatifs de la CAPSO concernée et ainsi respecter le vote des personnels du 6 décembre 2018.**

Après une suspension de séance à la demande de l'administration, la SGA a proposé une nouvelle rédaction qui reprend les revendications respectant la représentativité y compris dans les réunions d'expression de besoins.

**Quel parcours du combattant pour obtenir une représentativité que la CGT estime logique. Cependant, le rôle de cette réunion de besoins reste posé. Avoir dans la campagne d'avancement une 1<sup>ère</sup> ainsi qu'une 2<sup>ème</sup> pré-réunion nous semblerait plus adéquat aux travaux à mener avant la CAPSO.**

**Vous comprendrez donc que le vote n'ait pas obtenu l'unanimité.**

Enfin, alertée sur la faiblesse de recrutements d'ouvriers de l'état pour 2020, la ministre des armées a confirmé la réflexion de la CGT : le nombre de 60 recrutements d'ouvriers de l'état paru au JO est un reliquat de 2019.

**Le nombre de recrutements d'ouvriers de l'Etat sera au total de 336 pour l'année 2020.**

Montreuil, le 4 décembre 2019